SAISIR L'OPPORTUNITÉ

Établir une vision commune pour les secteurs de l'énergie et des mines du Canada

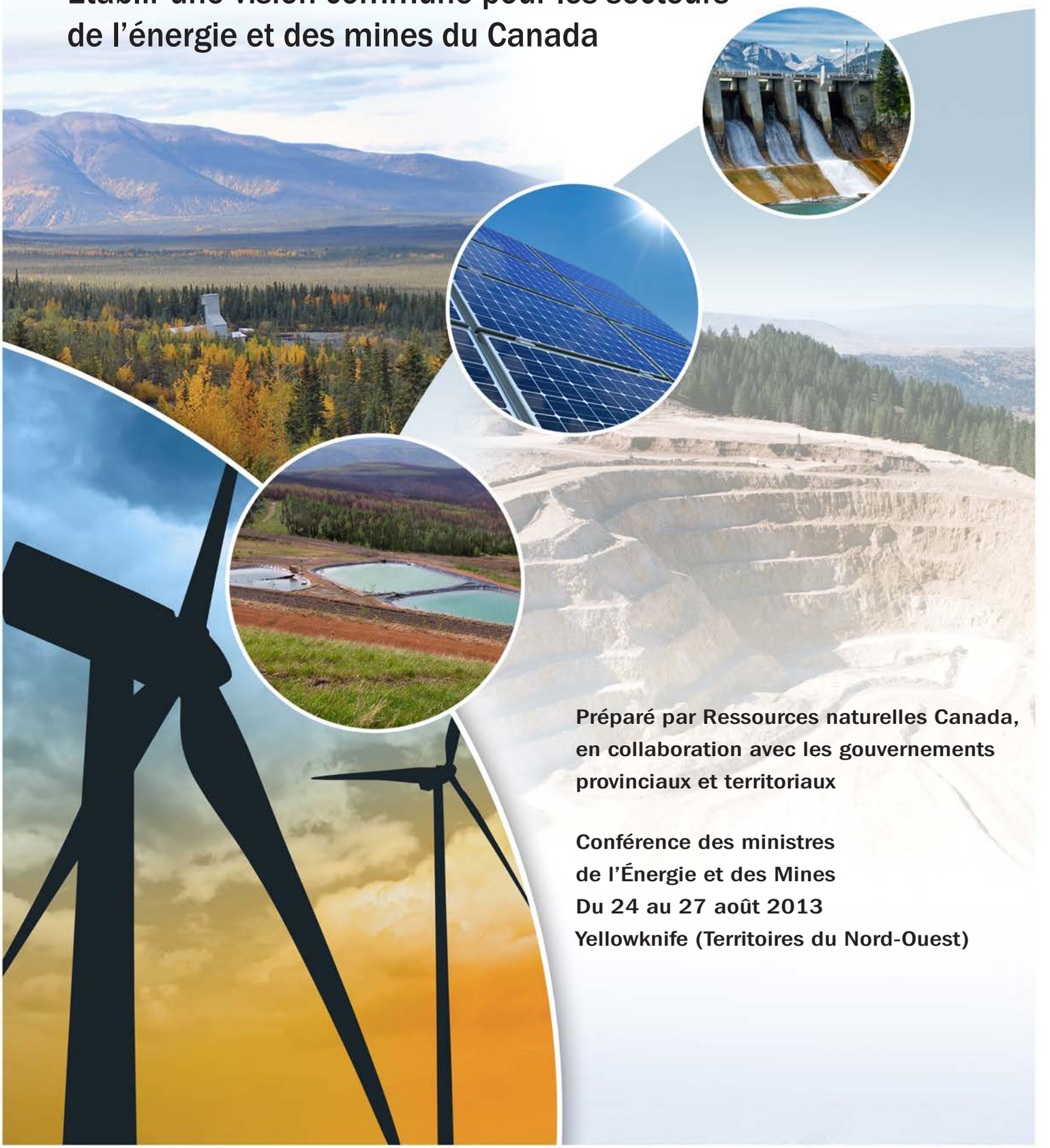

Préparé par Ressources naturelles Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux

Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines
Du 24 au 27 août 2013
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

SAISIR L'OPPORTUNITÉ

Établir une vision commune pour les secteurs de l'énergie et des mines du Canada

Préparé par Ressources naturelles Canada,
en collaboration avec
les gouvernements provinciaux et territoriaux

Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines
Du 24 au 27 août 2013
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

N° de cat. M34-16/2013F-PDF (En ligne)
ISBN 978-0-660-21176-3

Also Available in English:
Capturing the Opportunity - Realizing a Shared Vision for Canada's Energy and Mining Sectors

Table des matières

RÉSUMÉ 1

INTRODUCTION 4

RÉGIME DE RÉGLEMENTATION EFFICIENT ET EFFICACE 7

INFRASTRUCTURE MODERNE, SÉCURITAIRE ET FIABLE 9

OFFRE ADÉQUATE DE MAIN-D'ŒUVRE ET DE COMPÉTENCES 11

MOBILISATION ET PARTICIPATION EFFICACES DES AUTOCHTONES 14

PROTECTION ENVIRONNEMENTALE DE CLASSE MONDIALE 18

GÉOSCIENCE COLLABORATIVE OUVERTE 21

INNOVATION CIBLÉE 23

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ACCRUE 27

CONNAISSANCES APPROFONDIES EN MATIÈRE DE RESSOURCES 28

CONCLUSION 30

Résumé

Le secteur des ressources naturelles est essentiel à la vitalité de l'économie canadienne et à la qualité de vie des Canadiens. Il a soutenu directement et indirectement près de 1,8 millions d'emplois à la grandeur du pays en 2012 et a contribué pour environ 18 % du produit intérieur brut nominal du pays. De plus, des bénéfices économiques d'une ampleur significative sont associés à des investissements potentiels en capitaux de l'ordre de 650 milliards de $, dans des projets en cours ou planifiés, au cours des 10 prochaines années.

Afin de réaliser pleinement les bénéfices de ses richesses naturelles, il est essentiel que le Canada diversifie ses marchés d'exportation et favorise la croissance durable du secteur. Le Canada doit continuer de renforcer ses relations commerciales avec les États-Unis, mais il doit aussi mettre en place les conditions nécessaires pour permettre au secteur de répondre à la demande croissante dans les économies émergentes. Il est prévu que ces économies émergentes, comme la Chine et l'Inde, aient des besoins croissants en énergie pour alimenter leurs industries, leurs secteurs résidentiels et leurs transports, et en métaux pour leurs industries de fabrication et leurs infrastructures. Cette augmentation prévue de la demande crée à la fois des opportunités et des défis pour le secteur canadien des ressources naturelles.

Ce document fait un survol des mesures actuelles et met en lumière les opportunités de collaboration qui existent entre les différents niveaux de gouvernement dans les domaines suivants : régime de réglementation efficient et efficace, infrastructure moderne, sécuritaire et fiable, offre adéquate de main-d'œuvre et de compétences, mobilisation et participation efficaces des Autochtones, protection environnementale de calibre mondial, géoscience collaborative ouverte, innovation et connaissance en matière de ressources.

Un ***régime de réglementation efficient et efficace*** est essentiel pour s'assurer que des progrès rapides soient faits dans les grands projets de développement des ressources qui sont économiquement viables tout en assurant la protection de l'environnement et la sécurité des Canadiens. Ce document fait un survol du plan du gouvernement du Canada pour le développement responsable des ressources et du travail de collaboration qui a été entrepris avec les provinces et les territoires à cet égard. Le plan vise à rationaliser les examens des grands projets en diminuant les dédoublements fédéraux-provinciaux, en s'assurant que les examens soient faits de façon plus prévisible et plus rapide, en renforçant la protection de l'environnement et en améliorant les processus de consultation des peuples autochtones.

Les grands projets de développement des ressources naturelles en cours et planifiés nécessitent des investissements dans une ***infrastructure moderne, sécuritaire et fiable***. À cet égard, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont un rôle à jouer pour encourager les investissements du secteur privé tout en s'assurant que le développement répond aux besoins des Canadiens et du secteur canadien des ressources naturelles. L'infrastructure peut permettre d'accéder à de nouvelles régions, de transporter les ressources vers les marchés d'exportation, de répondre aux besoins des collectivités éloignées et de favoriser la mobilité de la main-d'oeuvre.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux prennent des mesures au moyen d'un vaste éventail de programmes et d'initiatives de collaboration pour s'assurer que le secteur des ressources naturelles bénéficie d'une ***offre adéquate de main-d'œuvre et de compétences***. La collaboration dans ce domaine est particulièrement importante car on prévoit que l'industrie de l'électricité aura besoin de 45 000 nouveaux travailleurs d'ici 2016, l'industrie du pétrole et du gaz jusqu'à 84 050 travailleurs d'ici 2022, et l'industrie de l'exploration, de l'extraction et du traitement primaire des minéraux (y compris l'extraction des sables bitumineux par procédé minier) jusqu'à 141 540 travailleurs d'ici 2021. Pour

répondre à ce besoin croissant de main-d'œuvre, nous mettons en lumière dans ce document les efforts et les collaborations additionnels qui sont mis en place entre les gouvernements, les collectivités autochtones et l'industrie dans cinq domaines principaux : les groupes sous-représentés, le recrutement et le maintien en poste, le perfectionnement des compétences, la mobilité de la main-d'œuvre, et l'information sur le marché du travail.

Le secteur des ressources naturelles est un important employeur privé d'Autochtones. De nombreux projets planifiés sont situés près des territoires autochtones ou passent directement au travers, ce qui nécessite une ***mobilisation et une participation efficace des Autochtones***. Les principaux obstacles à la participation des collectivités autochtones au développement des ressources comprennent : la consultation et les accommodements, l'état de préparation des collectivités et des entreprises, les compétences et l'emploi et la participation et les partenariats. Pour l'avenir, il faudra travailler davantage dans ces domaines afin de s'assurer que les conditions soient en place afin que les collectivités autochtones deviennent des partenaires engagés qui profitent pleinement du développement économique du secteur des ressources naturelles.

Il est essentiel, d'un point de vue économique, de s'assurer que les ***mesures de protection environnementales de classe mondiale*** du Canada évoluent au même rythme que la croissance prévue dans le secteur des ressources naturelles. La collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux est essentielle pour réduire les risques et atténuer les répercussions sur les écosystèmes tout en maximisant les bénéfices économiques du secteur des ressources naturelles. La collaboration entre les gouvernements, le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile peut favoriser un environnement de partage de l'information sur les pratiques exemplaires tirées des activités menées au pays ou à l'étranger, tout en donnant l'opportunité au Canada de communiquer et de démontrer son engagement envers la protection de l'environnement.

La ***géoscience collaborative ouverte*** peut contribuer à la prise de décisions concernant les mesures de protection environnementale et améliorer l'efficacité des travaux d'exploration. De plus, il est essentiel d'améliorer la collaboration des différents niveaux de gouvernement dans le domaine de la géoscience afin d'encourager les investissements d'exploration du secteur privé pour le développement des ressources naturelles, le développement de l'infrastructure et les décisions de gestion du territoire.

Les perspectives de croissance et de compétitivité mondiale dans le secteur des ressources naturelles reposent également sur l'***innovation***. Les efforts de recherche et de développement peuvent contribuer à ouvrir l'accès à de nouveaux gisements de ressources, à améliorer la productivité et à améliorer la performance environnementale de l'industrie. Les partenariats entre les différents niveaux de gouvernement, le secteur privé et le milieu universitaire peuvent contribuer au développement, à la démonstration et à la commercialisation des technologies canadiennes et améliorer l'efficacité du secteur.

L'amélioration de ***l'efficacité énergétique*** peut contribuer à la compétitivité économique du Canada tout en réduisant l'empreinte écologique du secteur des ressources naturelles. Les investissements dans l'efficacité énergétique peuvent stimuler l'économie du pays tout en économisant l'argent des Canadiens. Ils peuvent également stimuler l'innovation technologique et créer de nouveaux secteurs de service dans l'économie. La collaboration fédérale, provinciale et territoriale est essentielle pour aider le Canada à réaliser son potentiel non exploité d'efficacité énergétique.

La disponibilité de données et d'information de bonne qualité est essentielle pour gérer effectivement les ressources canadiennes. Les ***connaissances en matière de ressources*** aident à tirer le plein potentiel des ressources naturelles en permettant aux gouvernements de bien fonder leurs importantes décisions en matière de politiques et de réglementations, en contribuant aux décisions d'investissement du

secteur privé et en fournissant des informations sur le paysage global des ressources naturelles du Canada et son importance pour le public en général.

Des efforts de collaboration entre différents ordres de gouvernement et d'importants intervenants sont en cours pour aider le secteur à relever les défis auxquels il est confronté, mais il faut en faire davantage pour saisir les opportunités de développement dans les secteurs de l'énergie et de l'extraction minière au Canada. Les exemples de pratiques de collaboration actuelles entre les différents gouvernements sont mis en lumière dans le présent document, mais il en reste beaucoup à faire. Les défis auxquels sont confrontés les secteurs de l'énergie, des minéraux et des métaux du Canada sont complexes et interreliés. La conclusion de ce document porte sur des mesures ciblées qui respectent les pouvoirs des gouvernements et qui sont appuyés par des partenariats stratégiques entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, l'industrie, les groupes autochtones et le public en général. Ces mesures sont nécessaires pour s'assurer que nous saisissons l'opportunité dans le secteur des ressources naturelles du Canada.

Introduction

Les secteurs de l'énergie et des mines sont primordiaux pour la prospérité économique actuelle et future du Canada et la qualité de vie des Canadiens. Pour réaliser pleinement le potentiel de ses ressources, le Canada doit diversifier ses marchés d'exportation pour saisir les opportunités que présentent les économies émergentes. Il sera important que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent pour relever les défis qui se présenteront et pour garantir la durabilité à long terme de la croissance des secteurs de l'énergie et des mines.

En 2011, les ministres de l'Énergie et des Mines du Canada ont convenu d'une vision commune pour que le Canada soit un leader reconnu de l'approvisionnement, de l'utilisation et de l'innovation sécuritaires et durables de l'énergie. Depuis, d'importantes étapes ont été entreprises pour tirer parti des opportunités dans le secteur des ressources naturelles du Canada, notamment le plan Développement responsable des ressources du gouvernement du Canada.

C'est dans ce contexte que les gouvernements ont convenu de l'importance fondamentale des capitaux ainsi que de la croissance et de la diversification des marchés pour toutes les ressources naturelles du Canada. En 2012, la contribution importante du secteur des ressources naturelles a été réitérée dans un rapport intitulé *Définir l'opportunité : évaluation de l'impact économique du secteur des ressources naturelles*, élaboré par Ressources naturelles Canada en collaboration avec les provinces et les territoires. Ce rapport soulignait l'ampleur des avantages économiques liés aux projets actuels et éventuels de ressources naturelles.

Le présent document se fonde sur le rapport de 2012, présente un aperçu des mesures en cours et souligne les domaines potentiels où accroître la collaboration entre les différents ordres de gouvernement afin de permettre au Canada de saisir l'opportunité qui découle de l'abondance de ses ressources naturelles.

Aperçu

L'incidence économique du secteur des ressources naturelles du Canada ne peut être surestimée. En 2012, les secteurs énergétique, minier et forestier pesaient à eux-seuls pour plus de 13 % du produit intérieur brut (PIB) nominal du Canada, et comptaient 950 000 travailleurs. En achetant des biens et services auprès d'autres secteurs, le secteur des ressources naturelles contribue indirectement au PIB et à la création d'emplois dans ces autres secteurs. Cette incidence indirecte comptait pour 5 % du PIB et 850 000 emplois en 2012. En tout, ces secteurs ont pesé pour plus de 18 % du PIB canadien et ont soutenu 1,8 millions d'emplois.

À l'avenir, la croissance durable du secteur des ressources naturelles du Canada dépendra de plus en plus de notre capacité de relever un éventail de défis liés à l'attraction des capitaux et à la stimulation de la croissance des marchés.

Attraction des capitaux

L'abondance des ressources du Canada, associée à son approche ouverte et axée sur le marché à l'égard des investissements étrangers, fait du Canada une destination de choix pour l'investissement dans les ressources naturelles. Le secteur constitue le principal moteur de l'investissement étranger au Canada, représentant 34 % du stock d'investissements étrangers directs en 2012. Étant donné qu'on prévoit pour les dix prochaines années des investissements d'environ 650 milliards de $ dans des centaines de grands projets de ressources au Canada, il est primordial d'attirer des capitaux à la fois étrangers et nationaux.

Afin d'attirer les capitaux nécessaires pour saisir ces opportunités, il est impératif que le Canada conserve un avantage concurrentiel. Pendant que de nouveaux arrivants font leur apparition dans le secteur des ressources naturelles et que

l'instabilité persistante des marchés de produits de base fait augmenter les risques associés aux investissements, une concurrence féroce se livre pour les capitaux de plus en plus rares. Le Canada doit continuer d'afficher un rendement économique solide, des coûts d'exploitation concurrentiels à l'échelle mondiale et des taux d'imposition des entreprises intéressants, ainsi qu'un contexte commercial stable et robuste. Il sera également critique que les entreprises qui mènent des activités au Canada aient un accès facile aux marchés internationaux, ainsi qu'à une main-d'œuvre hautement qualifiée et scolarisée. La promotion d'échanges commerciaux et d'investissements bilatéraux stables et sécuritaires avec d'autres pays constitue également une priorité.

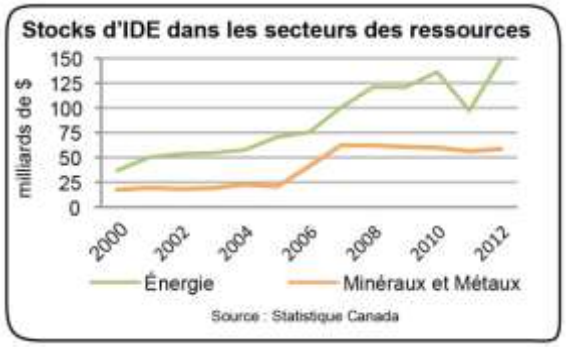

D'importants progrès sont réalisés dans le régime d'investissements étrangers du Canada pour fournir une plus grande certitude aux investisseurs, garantir que les investissements faits au Canada répondent aux attentes quant à la façon dont les entreprises mènent leurs affaires dans une économie de marché libre, et favoriser un traitement réciproque à l'étranger pour les investisseurs canadiens. En décembre 2012, le gouvernement du Canada a clarifié sa politique au sujet des investissements des sociétés d'État (SE) au Canada. À l'avenir, les investissements des SE étrangères dans les sables bitumineux ne seront considérés bénéfiques que dans des cas exceptionnels. Les transactions des SE au sein de l'économie canadienne seront surveillées attentivement, en particulier le niveau de contrôle ou d'influence que pourrait acquérir un pays étranger. Les intérêts minoritaires des pays étrangers, qui n'exercent aucun contrôle sur les entreprises canadiennes, continueront d'être bien accueillis pour le développement de l'économie canadienne.

Croissance et diversification des marchés

Le contexte économique mondial actuel est grandement instable; l'expansion économique aux États-Unis se poursuit à un rythme graduel, l'Europe demeure en récession et les économies émergentes connaissent une croissance plus lente que prévu. Malgré ces conditions difficiles, l'économie canadienne continue de croître, quoiqu'à un rythme modéré, connaissant l'un des meilleurs rendements parmi les pays du Groupe des sept (G-7) pendant la reprise. De plus, les tendances à long terme laissent croire à des opportunités croissantes pour le secteur des ressources naturelles du Canada, suscitées par la demande mondiale en énergie, en minéraux et en métaux des économies émergentes, ainsi que par la croissance de la population mondiale et de la classe moyenne.

L'OCDE prévoit que la classe moyenne mondiale pourrait s'accroître, passant de 1,8 milliard de personnes en 2009 à 3,2 milliards en 2020 et à 4,9 milliards d'ici 2030, et que la grande part de cette croissance (85 %) serait en Asie. De plus, on prévoit que la Chine, l'Inde et d'autres économies émergentes auront besoin de plus en plus d'énergie pour alimenter leurs secteurs industriel, résidentiel et des transports, et de métaux pour leurs industries manufacturières et leur infrastructure.

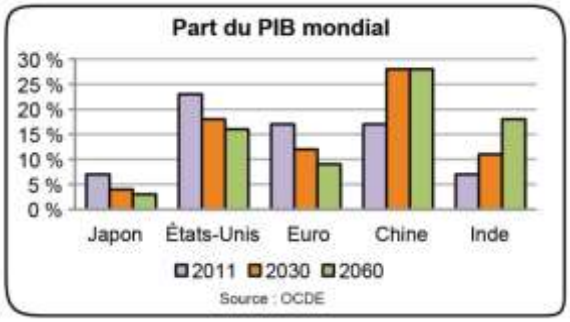

Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la Chine est le plus grand consommateur d'énergie, surpassant les États-Unis, et l'Inde pourrait devenir le troisième consommateur en

importance d'ici 2030. La Chine est à la fois un des plus importants consommateurs et des plus importants investisseurs dans les secteurs de l'énergie, des minéraux et des métaux. On s'attend à ce que l'Inde contribue davantage à l'augmentation de la demande mondiale en ressources naturelles à l'avenir, car son économie continue de croître. Les technologies en constante évolution (énergie solaire, technologies d'information et de communication) contribuent également à l'augmentation de la demande de nombreux métaux.

Le Canada exporte actuellement la grande majorité de son énergie à un seul consommateur; les États-Unis sont la destination de 99 % des exportations de pétrole brut et 100 % des exportations de gaz naturel du Canada. Cependant, de récentes avancées technologiques dans les techniques de forage et de complétion ont rendu accessibles de larges gisements d'hydrocarbures aux États-Unis. En fait, l'AIE suggère dans son rapport annuel de 2012 que les « États-Unis seront presque autosuffisants sur le plan énergétique, en termes nets, d'ici 2035 ».

Le Canada obtient un prix plus bas pour son pétrole et son gaz que les prix fixés sur les marchés mondiaux. Bien que les écarts de prix du pétrole brut ait été réduits ces derniers temps, il est difficile de dire si cette tendance se maintiendra étant donné les différents facteurs qui influent sur les prix du pétrole. On estime que ces prix inférieurs ont fait perdre des recettes d'exportation de l'ordre de 13 milliards de $ aux Canadiens en 2012. Le gaz naturel canadien continue de se vendre bien en deçà des prix sur le marché mondial. Afin de tirer pleinement profit de la production pétrolière canadienne, qui devrait presque doubler d'ici 2035, il est primordial de développer l'infrastructure énergétique pour répondre aux besoins du marché nord américain et livrer le pétrole et le gaz dans les ports de mer aux fins d'exportation en Asie et en Amérique du Sud.

De manière semblable, le secteur des minéraux et des métaux du Canada doit conserver et élargir sa part de marché en raison de l'augmentation de l'instabilité et de l'intensité de la concurrence. Malgré la récente volatilité des prix des matières premières, les points de vue prédominants suggèrent que les perspectives économiques du secteur minier canadien soient prometteuses à long terme. En fait, le Canada est l'un des principaux pays miniers au monde, produisant plus de 60 minéraux et métaux et se situant parmi les principaux producteurs et exportateurs de bon nombre de matières premières clés (potasse, uranium, nickel, zinc, cobalt, or, charbon, diamants, etc.). Une forte demande mondiale de matières premières (p. ex., de la Chine et de l'Inde) et l'augmentation des coûts marginaux de production liée aux contraintes d'approvisionnement ont mené à une vaste augmentation des prix au cours de la dernière décennie. En 2010, une analyse effectuée par le Fonds monétaire international (FMI) permettait de croire que les marchés des métaux de base connaissaient une phase de « rareté accrue » en raison de l'augmentation de la demande et de la faiblesse des réserves. En 2012, comme la reprise économique mondiale était plus lente que prévu, la demande de métaux de base a également ralenti. Toutefois, à long terme, l'augmentation de la demande de matières premières peut créer des opportunités pour les ressources minérales et métalliques du Canada. Le secteur doit être en mesure de réagir et de s'adapter aux conditions du marché qui changent rapidement pour demeurer concurrentiel à l'échelle mondiale, tout en conservant son permis social d'exploitation au Canada et à l'étranger.

PROCHAINES ÉTAPES

Le Canada et les États-Unis entretiennent la plus grande relation commerciale bilatérale au monde. Cette interdépendance favorise la prospérité économique et le niveau de vie des habitants des deux pays, particulièrement en cette ère de changement mondial. À l'avenir, il sera important de continuer de renforcer cette relation commerciale, en travaillant ensemble pour atteindre les objectifs communs de prospérité économique et de sécurité énergétique en Amérique du Nord. En même temps, le Canada devrait également mettre à profit les opportunités créées par les économies

émergentes et chercher à obtenir la valeur maximale pour ses ressources naturelles.

Les défis auxquels les secteurs de l'énergie et des minéraux et métaux du Canada doivent faire face sont complexes et interreliés. Les mesures ciblées qui respectent les responsabilités de diverses juridictions et qui sont appuyées par des partenariats stratégiques entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, l'industrie, les groupes autochtones et le grand public peuvent contribuer à la capacité du Canada de saisir les opportunités dans le secteur des ressources naturelles.

Bien que la collaboration entre les différents ordres de gouvernement et les principaux intervenants soit déjà en cours dans certains secteurs clés, il reste encore beaucoup à faire. Le présent document indique certains des principaux défis et les domaines de collaboration qui peuvent aider le Canada à réaliser le potentiel de ses ressources naturelles, notamment : un régime de réglementation efficient et efficace, une infrastructure moderne, sécuritaire et fiable, une offre adéquate de main-d'œuvre et de compétences, une mobilisation et une participation efficaces des Autochtones, une protection environnementale de calibre mondial, une géoscience collaborative ouverte, l'innovation, l'efficacité énergétique et les connaissances en matière de ressources.

Le Canada a la chance de posséder un bassin de ressources naturelles parmi les plus importants et les plus diversifiés au monde.

Régime de réglementation efficient et efficace

Un régime de réglementation efficient et efficace est essentiel pour garantir l'examen des grands projets de ressources, tout en protégeant vigoureusement l'environnement et en améliorant les consultations menées auprès des Autochtones. Il crée également un climat favorable à l'investissement et à la création d'emplois, favorise l'innovation et améliore la compétitivité des industries du secteur des ressources du Canada.

Afin de créer un régime efficient et efficace, le gouvernement du Canada a lancé en 2012 un plan de « Développement responsable des ressources » – un élément clé du Plan d'action économique du Canada. Cette initiative aidera le Canada à tirer parti du fabuleux potentiel de ses ressources en faisant en sorte que le régime de réglementation du Canada compte parmi les plus efficaces et les plus concurrentiels au monde. Le plan simplifiera les examens des grands projets en s'assurant qu'ils sont plus prévisibles et plus rapides, en réduisant les dédoublements, en renforçant la protection environnementale et en améliorant les consultations auprès des Autochtones.

Le développement responsable des ressources réduira les chevauchements entre les processus fédéraux et provinciaux d'examen, ce qui permettra d'atteindre l'objectif « un projet, un examen ». Les processus provinciaux d'examen environnemental peuvent désormais remplacer les processus fédéraux à condition que les examens provinciaux respectent les conditions fédérales. Le plan propose également une limite de temps claire et prévisible pour effectuer les examens, et ceux-ci devront être complétés dans un délai maximal de deux ans.

Il ne s'agit pas que de développer les ressources efficacement, mais aussi de façon responsable. Les changements apportés par Développement responsable des ressources renforcent la surveillance environnementale en affectant les ressources principalement aux grands projets et en adoptant de nouvelles mesures pour accroître la conformité et la mise en application et pour renforcer la sécurité maritime et des

pipelines. Par exemple, pour la première fois, des amendes substantielles seraient imposées lors de non-conformité aux conditions établies dans les examens environnementaux. De nouvelles sanctions administratives pécuniaires ont également été introduites pour accroître la sécurité des pipelines. Les amendes imposées pour chaque jour de non conformité aux règles et règlements peuvent atteindre jusqu'à 25 000 $ pour les personnes et jusqu'à 100 000 $ pour les entreprises.

Le développement responsable des ressources renforce également l'approche pangouvernementale visant l'intégration des consultations autochtones dans les nouvelles évaluations environnementales et les nouveaux processus réglementaires. En vertu du Budget fédéral de 2012, 13,6 millions de $ ont été fournis pour soutenir les consultations avec les Autochtones afin de s'assurer que leurs droits et leurs intérêts sont respectés. Ensemble, ces changements assureront des processus de consultation plus pertinents. Le plan fait la promotion de relations positives et à long terme avec les collectivités autochtones afin de faciliter une plus grande participation de ces dernières aux bénéfices directs et indirects des nouveaux projets de développement des ressources. Ces mesures, et d'autres, assureront que les groupes autochtones sont mieux engagés dans les processus d'évaluation environnementale et d'émission de permis réglementaires du début à la fin et que l'on considère adéquatement les répercussions possibles sur les droits des Autochtones ou les droits des traités.

Il y a de nombreux efforts de collaboration actuellement en cours entre les différents niveaux de gouvernement afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience du système de réglementation du Canada, notamment : l'avancement du régime de réglementation Alberta-Canada, la finalisation d'une entente avec la Colombie-Britannique pour clarifier le régime de réglementation des installations de gaz naturel liquéfié, la mise en œuvre d'une entente sur un processus de consultation des Autochtones avec l'Ontario, le développement d'un protocole d'entente avec la Nouvelle-Écosse pour harmoniser les responsabilités et les processus réglementaires des projets marins d'énergie renouvelable, et l'alignement des régimes de réglementation nordique avec ceux du Sud, en vertu de la Loi sur l'emploi et la croissance dans le Nord. De plus, en collaboration avec les provinces intéressées, le gouvernement du Canada continuera de chercher les opportunités de substituer les ententes de collaboration provinciales qui répondent aux exigences substantives de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale pour remplacer les évaluations fédérales. De cette façon, l'objectif « un projet, un examen » sera mis en pratique.

EXEMPLES DE PRATIQUES CONCERTÉES

Colombie-Britannique : En mars 2013, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont franchi une première étape vers l'objectif « un projet, un examen » en signant le premier protocole d'entente (PE) sur la substitution des évaluations environnementales (EE). En vertu du PE, le gouvernement de la Colombie-Britannique effectuera l'évaluation environnementale des projets approuvés; toutefois, les deux gouvernements prendront des décisions distinctes sur l'EE. Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral a approuvé cinq projets de substitution : le projet de la mine de charbon Sukunka, le projet de la mine de charbon métallurgique Carbon Creek, la mine de charbon Echo Hill, le projet de terminal et d'exportation LNG Canada et la mine Arctos Anthracite Coal.

Infrastructure moderne, sécuritaire et fiable

Une infrastructure moderne, sécuritaire et fiable (y compris l'infrastructure directe de projets, comme les pipelines, et l'infrastructure habilitante, comme les ports, les lignes ferroviaires et les routes) est essentielle au développement et à la diversification des marchés d'exportation des ressources naturelles du Canada. Elle peut ouvrir de nouvelles régions au développement tout en favorisant le déplacement des travailleurs et des matériaux. Elle peut également aider à répondre aux besoins des collectivités, notamment la création d'emplois et la croissance économique dans les régions rurales et éloignées.

Le secteur des ressources naturelles du Canada est un grand utilisateur de l'infrastructure de transport existante (72,6 % du transport de marchandises par wagon en 2012 et 71,4 % du transport maritime international en 2011). Les fabricants et manufacturiers de produits à valeur ajoutée dépendent également des routes, des lignes ferroviaires et des ports pour transporter les matériaux et les produits. Certaines régions où les ressources sont abondantes ont déjà des réseaux d'infrastructure bien développés. Toutefois, l'activité actuelle relative aux ressources, associée au développement prévu, exerce de la pression sur les infrastructures existantes. Les investissements dans les nouveaux réseaux de transport sont particulièrement importants pour permettre l'accès aux abondantes ressources confinées dans des régions telles que le Nord. Le développement d'infrastructures qui permettent le transport des ressources naturelles vers les ports de mer est également essentiel à la croissance et la diversification des marchés d'exportation canadiens et aidera à réaliser le plein potentiel des ressources canadiennes.

Le manque d'infrastructures de transport, d'électricité et d'autres infrastructures habilitantes pose des obstacles à la réalisation du plein potentiel économique du Nord. Dans les régions rurales et éloignées, le lien entre l'infrastructure et le développement des ressources est symbiotique. Dans le Nord, particulièrement, la présence d'une infrastructure habilitante pour accéder à un gisement particulier peut permettre l'accès à d'autres ressources naturelles, créant des grappes de plusieurs mines et accélérant le développement. De plus, dans un environnement où il est déjà difficile de se déplacer, des facteurs tels que le réchauffement climatique accentuent le besoin d'une infrastructure sécuritaire et fiable dans le Nord. Des investissements dans l'infrastructure publique, notamment le transport, la large bande et l'électricité, peuvent également favoriser le développement régional et améliorer la qualité de vie dans les régions éloignées du Canada. Ces investissements peuvent indirectement contribuer à la construction domiciliaire et aux soins de santé, créer des options en matière d'énergie, et fournir des voies de transport et un accès à l'eau potable.

La Stratégie pour le Nord du Canada souligne le besoin de construire l'infrastructure primordiale pour améliorer la force de l'économie, la propreté de l'environnement et la prospérité des collectivités. Il y a également des opportunités de partenariats publics-privés qui présentent des avantages pour les collectivités et les industries du secteur des ressources naturelles. Des chercheurs du gouvernement fédéral collaborent avec leurs collègues des territoires et de l'industrie pour aider les habitants du Nord à s'adapter. Au moyen de leur expertise géoscientifique, les scientifiques aident à réduire le risque et à élaborer des solutions d'adaptation pour l'infrastructure de transport terrestre et côtière, notamment des cartes spécialisées sur des solutions de rechange aux tronçons de route de glace dans le Nord.

De plus, certaines initiatives sont déjà en cours pour appuyer le développement de

l'infrastructure au Canada. Des programmes d'infrastructure, en vertu du premier plan Chantiers Canada du gouvernement fédéral (33 milliards de $ sur sept ans, prenant fin en 2014), appuient indirectement le développement des ressources naturelles par l'entremise de certaines catégories de projets, notamment : les autoroutes nationales, les routes locales et les aéroports régionaux, les lignes ferroviaires sur courtes distances, l'énergie verte et la connectivité numérique. Le Plan présentait également des mesures d'appui plus direct en facilitant l'apport d'améliorations aux liens avec le commerce mondial grâce au Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers et à l'Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie Pacifique.

Le nouveau plan Chantiers Canada annoncé dans le Budget 2013, comprend un financement de 53 milliards de $ sur 10 ans. Une grande portion de ce Plan (32,2 milliards de $) est dédiée au Fonds d'amélioration des collectivités, conçu pour appuyer la construction de routes, le transport en commun et d'autres infrastructures communautaires au Canada. De plus, 14 milliards de $ du Plan servent à appuyer les grands projets économiques de portée nationale, régionale et locale.

Des investissements stratégiques dans l'infrastructure peuvent être éclairés par des données sur les besoins actuels et prévus en infrastructure du secteur des ressources naturelles et fondés sur la demande en évolution du marché, les répercussions du transport d'une plus grande quantité de marchandises par les réseaux actuels, et une évaluation des coûts potentiels et des avantages sociaux et économiques des investissements dans le développement de l'infrastructure. De plus, la recherche et développement (R. et D.) sera importante afin d'améliorer l'efficacité, la sûreté et la durabilité de nos futurs réseaux d'infrastructure et de relever les défis systémiques émergents liés au flux accru de matières premières. Bien que l'infrastructure de transport soit essentielle à une circulation efficace des marchandises du secteur des ressources vers leurs destinations finales, il est également de la plus haute importance que tous les ordres de gouvernements collaborent pour assurer la sécurité et la fiabilité de ces réseaux, dans le cadre d'une surveillance rigoureuse, et pour réduire au minimum les risques associés au transport de matières sensibles pour la population canadienne.

Le secteur privé a toujours investi dans le développement de l'infrastructure pour extraire et, d'une certaine façon, transporter les ressources naturelles. Les gouvernements jouent également un rôle en encourageant, dans la mesure du possible, de plus grands avantages économiques et sociaux liés au développement de l'infrastructure. Les gouvernements jouent également un rôle dans l'application des règlements relatifs à l'environnement et à la sûreté.

Dans le but d'amasser de l'information, le groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les marchés et le commerce international a distribué une série de questions aux représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux sur la situation actuelle du transport de l'énergie au Canada ainsi que sur les défis et opportunités. La collaboration et la coordination soutenues entre les gouvernements dans la réglementation du développement et de la maintenance du transport de l'énergie au Canada ont été identifiées comme essentielles à la durabilité et à l'efficacité du système de transport.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent jouer un rôle stratégique pour relever les défis auxquels le développement de l'infrastructure fait face et pour fournir du financement ciblé qui attire et met à profit les investissements nécessaires par le secteur privé. Différents ordres de gouvernement peuvent également jouer un rôle central dans l'encouragement de l'investissement du secteur privé, tout en garantissant le développement d'une infrastructure moderne, sécuritaire et fiable qui répond aux besoins des Canadiens et du secteur des ressources naturelles du Canada.

EXEMPLES DE PRATIQUES CONCERTÉES

Le Laboratoire de la technologie des matériaux de CANMET (LTM-CANMET) est le principal laboratoire fédéral de recherche et développement au Canada pour la recherche sur les matériaux, notamment ceux utilisés pour des applications pour les automobiles, l'énergie propre dont la production d'énergie nucléaire, les infrastructures de taille comme des pipelines, les applications en défense et les matériaux écologiques. Le LTM-CANMET est bien connu pour ses installations pilotes dans le domaine de la métallurgie, qui permet de réaliser des percées innovatrices en ce qui concerne l'acier, l'aluminium, le magnésium et d'autres métaux, alliages et matériaux composites depuis près de 70 ans. Dans ses installations de Hamilton et son laboratoire satellite de Calgary en Alberta, le LTM-CANMET évalue les propriétés de résistance mécanique et de résistance à la rupture et à la corrosion des aciers de pointe et d'autres matériaux destinés à la fabrication de pipelines, y compris la technologie pour le soudage au chantier, dans la mesure où ceux-ci conservent l'intégrité et la performance fiable à long terme des pipelines. Les secteurs précis de recherche comprennent les pipelines énergétiques dans les régions pionnières, la fiabilité de pipelines nouveaux et existants, les pipelines pour l'hydrogène, le dioxyde de carbone et les biocarburants, et le contrôle de la sécurité et de l'intégrité des pipelines.

Ouest-Est : L'Alberta, le Québec et le Nouveau-Brunswick ont tenu des rencontres bilatérales et se penchent ensemble sur leur relation énergétique. Plus particulièrement, ces provinces examinent la faisabilité d'améliorer l'accès des raffineries de l'Est canadien au pétrole de l'Ouest. Aujourd'hui, les raffineries du Québec et du Nouveau-Brunswick importent presque la totalité de leur pétrole d'outre-mer. En intégrant davantage le pétrole canadien, ces raffineries pourraient réduire leurs coûts d'opération, ce qui contribuerait au marché local de l'emploi et améliorerait la compétitivité du secteur du raffinage dans l'est canadien. Deux projets de pipelines ont été proposés pour transporter le pétrole de l'Ouest vers l'Est : l'inversion de la ligne 9 du pipeline d'Enbridge (300 000 barils par jour) et le projet de pipeline TransCanada Energy dans l'Est (1,1 million de barils par jour). Ensemble, ces deux projets pourraient acheminer 1,4 million de barils de pétrole par jour au Québec et au Nouveau-Brunswick. Ces deux projets devront obtenir l'approbation de l'Office national de l'Énergie du gouvernement du Canada.

Offre adéquate de main-d'œuvre et de compétences

Les industries du secteur des ressources naturelles, collectivement et individuellement, font face à d'importants défis liés au marché du travail dans la réalisation de centaines de projets de développement des ressources au Canada. Étant donné la complexité et la persistance prévue de ces défis, la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les collectivités autochtones et l'industrie peut contribuer à attirer de la main-d'œuvre qualifiée et à préparer l'effectif aux opportunités actuelles et émergentes.

En général, le marché du travail canadien fonctionne bien. Cependant, pour certaines occupations clés, un déséquilibre entre l'offre et la demande se dessine, ce qui a des répercussions sur le secteur des ressources naturelles, et potentiellement sur l'économie canadienne. Les défis liés au marché du travail (p. ex. disponibilité de la main-d'oeuvre, développement des compétences, formation, etc.) constituent l'un des problèmes les plus pressants auxquels le secteur des ressources naturelles du Canada fait face. L'activité accrue des projets en plus du besoin d'attirer de la main-d'œuvre pour faire face aux départs à la retraite et à l'attrition représente un des défis importants pour l'offre et la demande en main-d'œuvre pour le secteur.

Selon des analyses existantes effectuées par des conseils sectoriels, on estime que 45 000 nouveaux travailleurs seront nécessaires d'ici 2016 dans l'industrie de l'électricité. Les besoins

du marché du travail dans l'industrie des hydrocarbures (pétrole et gaz naturel) varient entre 62 450 et 84 050 employés d'ici 2022. Entre temps, les besoins du marché du travail dans les industries de l'exploration, de l'extraction et du traitement primaire des minéraux varient entre 112 020 et 141 540 employés d'ici 2021. Comme bon nombre de projets de développement des ressources ont lieu dans des régions rurales ou éloignées, ces exigences d'embauche se traduisent souvent par des déséquilibres importants entre l'offre et la demande sur les marchés du travail régionaux. En plus de ce défi, le secteur des ressources naturelles livre concurrence pour des travailleurs et des professionnels qualifiés non seulement à d'autres secteurs de l'économie canadienne (p. ex., secteur des forêts, l'industrie de la construction navale), mais également à l'échelle mondiale.

Demande prévue de main-d'œuvre dans les industries du secteur des ressources naturelles du Canada[i]

Région	Hydrocarbures (d'ici 2022)[ii]	Mines (d'ici 2021)[iii]
C.-B.	3 090-4 110	10 460-13 100
Alberta	53 805-72 700	58 500-78 260
Saskatchewan	2 615-3 450	
Manitoba	2 925-3 770	
Ontario		15 810-16 910
Québec		20 710-22 860
Atlantique		3 400-5 890
Territoires		3 020-4 660
Canada	**62 450-84 050**	**112 020-141 540**

Source : Données du Conseil sectoriel publiées en juin 2013.
[i]Remarque : (i) La limite inférieure correspond à la demande prévue de main-d'œuvre dans un scénario de base; la limite supérieure correspond à la demande prévue de main-d'œuvre dans un scénario d'expansion.
(ii) Une analyse de la C.-B., faite par Grant Thornton en février 2013, projette une demande en main-d'oeuvre qui va de 2 400 à 75 200 travailleurs, illustrant le niveau d'activité d'exploitation du GNL dans la province jusqu'en 2021.
(iii) Correspond aux besoins du marché du travail dans l'exploration, l'extraction et le traitement primaire des minéraux seulement. Inclus l'extraction des sables bitumineux par procédé minier.

Les défis liés au marché du travail sont souvent complexes et intergouvernementaux. Bien qu'un vaste éventail de programmes et d'initiatives de collaboration soient déjà en place, il existe des opportunités pour les gouvernements, les collectivités autochtones et les intervenants de l'industrie de collaborer davantage en déployant des efforts supplémentaires dans cinq domaines clés.

Groupes sous-représentés

L'augmentation de la participation des groupes sous-représentés sur le marché du travail, particulièrement les femmes et les peuples autochtones, pourrait contribuer à remédier aux pénuries de main-d'œuvre. Il y a des opportunités de collaboration entre les gouvernements, les collectivités autochtones et l'industrie afin de continuer à investir dans des mesures qui font progresser ce dossier, notamment réduire les obstacles (p.ex. niveaux de scolarité, considérations culturelles) qui existent actuellement chez les Autochtones canadiens.

Recrutement et rétention de la main-d'oeuvre

L'industrie devrait jouer un rôle de leadership pour attirer et maintenir en poste les travailleurs compétents au moyen d'un éventail de programmes internes. En même temps, il serait utile de faire progresser la reconnaissance rapide et transparente des titres de compétences étrangers afin d'aider les nouveaux immigrants ou ceux déjà établis à s'intégrer au monde du travail canadien. Cependant, puisqu'il est anticipé que le système d'éducation canadien demeure la principale source de recrutement de la main-d'œuvre specialisée au Canada, une collaboration avec les institutions scolaires ferait en sorte que les étudiants seraient informés des opportunités d`emplois dans les secteurs minier et énergétique. De plus, les personnes qualifiées possédant un diplôme d'étude post-secondaire auront une grande importance afin d'assurer un bassin adéquat en matière de main-d'œuvre et de compétences.

Perfectionnement des compétences

Perfectionner et améliorer les compétences est devenu essentiel car la demande augmente pour certains emplois. Des initiatives dirigées par l'industrie seront nécessaires pour que les programmes de formation répondent aux besoins du marché. De plus, une collaboration soutenue et améliorée entre les gouvernements

et l'industrie pourrait aider à stimuler le taux de réussite et la participation aux programmes d'apprentissage.

MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre, à la fois dans les provinces et territoires et les secteurs économiques, est primordiale pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences, en particulier dans les métiers spécialisés qui ne sont pas déjà couverts par le programme du Sceau rouge. Il y a des opportunités pour les gouvernements de travailler avec les intervenants de l'industrie pour la transférabilité des compétences et élaborer des normes professionnelles reconnues dans l'ensemble du Canada.

INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Il est impossible de trop souligner l'importance d'améliorer les connaissances sur les carrières en fournissant de l'information fiable et opportune sur les besoins de main-d'œuvre par emploi, région, industrie et période. L'amélioration de l'information sur le marché du travail peut contribuer à améliorer la compréhension des conditions et des tendances actuelles et futures des marchés du travail régionaux, et à déterminer les cibles et les méthodes appropriées pour le perfectionnement des compétences.

Les ministères de l'Énergie et des Mines pourraient ne pas avoir les programmes et les mandats pour relever les défis du marché du travail. Dans ce contexte, il sera important pour combler les lacunes ci-dessus de maintenir des liens avec les ministères mandatés à cet effet et de maximiser les communications entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec l'industrie, les collectivités autochtones et les autres intervenants.

EXEMPLES DE PRATIQUES CONCERTÉES

Le Programme de normes interprovinciales Sceau rouge a été créé il y a plus de 50 ans à titre de partenariat entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires afin de donner une plus grande mobilité aux travailleurs spécialisés de partout au pays. Grâce à ce programme, les personnes de métier peuvent obtenir une accréditation du Sceau rouge sur leur certificat provincial ou territorial en complétant avec succès l'examen interprovincial du Sceau rouge. Le programme reconnait leur compétence et assure la reconnaissance de leur certification à la grandeur du Canada sans que d'autres examens ne soient nécessaires. Le programme encourage également l'harmonisation des formations d'apprentissage et des programmes de formation en développant et en maintenant des normes de qualifications. À ce jour, le programme Sceau rouge couvre 55 métiers.

Saskatchewan : le programme Northern Career Quest a été établi en 2009 à titre de partenariat entre les gouvernements fédéral et provinciaux, l'industrie et les établissements d'enseignement. Le programme couvre tout l'éventail d'aide et de services offert aux Autochtones intéressés à mener une carrière dans l'industrie des mines dans le Nord de la Saskatchewan. Le programme comporte des subventions pour les salaires des apprentis et des fonds pour le perfectionnement professionnel des employés déjà en poste. Le succès initial de ce programme a été reconnu, avec plus de 1450 emplois créés. Les fonds du programme ont été renouvelés récemment grâce au Fonds pour les compétences et les partenariats (7,9 millions de $) et au ministère de l'Économie de la Saskatchewan (1,5 million de $).

[i] Les besoins de main-d'œuvre prévus dans le secteur de l'électricité ne sont pas disponibles par province/territoire. Remarque : la limite inférieure correspond à la demande prévue de main-d'œuvre dans un scénario de base; la limite supérieure correspond à la demande prévue de main-d'œuvre dans un scénario d'expansion.

[ii] Correspond aux besoins du marché du travail dans l'exploration, l'extraction et le traitement primaire des minéraux seulement

Mobilisation et participation efficaces des Autochtones

Les opportunités offertes aux peuples autochtones pour qu'ils participent au développement économique par l'entremise des secteurs des ressources naturelles sont sans précédent, et bon nombre des projets prévus au cours des 10 prochaines années sont situés près des territoires autochtones ou directement dans ces territoires. Pour saisir l'opportunité que représentent les ressources, il faudra établir des relations pour aider les Autochtones canadiens à devenir partenaires à part entière dans le développement des ressources du Canada.

Le développement des ressources joue un rôle important dans le bien-être social et économique de centaines de collectivités autochtones de partout au pays. Le secteur est un important employeur privé d'Autochtones au Canada. En 2012, 8,3 % de la population autochtone active étaient directement employée dans le secteur des ressources naturelles, soit environ 32 000 Autochtones.

Bon nombre des projets potentiels de ressources naturelles sont situés près des territoires autochtones ou directement dans ces territoires. En fait, 110 des 111 projets qui font actuellement l'objet d'un examen par le Bureau de gestion des grands projets et le Bureau de gestion des projets du Nord englobent des droits ou des intérêts autochtones. De plus, une majorité des grandes opportunités actuelles et prévues des ressources sont situées dans un rayon de 100 kilomètres de collectivités autochtones, notamment : le Cercle de feu de l'Ontario, le pipeline Northern Gateway, les investissements dans la potasse et d'autres minéraux de la Saskatchewan, et l'exploitation minière dans le Nord du Québec.

Par ailleurs, l'assise territoriale et le contrôle des Autochtones sur les ressources en surface et souterraines prennent de l'ampleur grâce aux droits fonciers issus de traités, aux revendications territoriales et aux ententes sur l'autonomie gouvernementale. À ce jour, 26 traités modernes et ententes sur l'autonomie gouvernementale ont été conclus avec des groupes autochtones, et 67 autres revendications territoriales exhaustives et ententes sur l'autonomie gouvernementale font l'objet de négociations actives avec plus de 300 groupes autochtones. Bon nombre de ces ententes couvrent des régions riches en ressources.

La population autochtone qui vit dans les nombreuses régions riches en ressources est jeune et croît rapidement, ce qui contraste vivement la tendance démographique globale au Canada. En fait, 33 % de la main-d'œuvre autochtone est âgée de 15 à 34 ans, comparativement à 26 % pour l'ensemble du Canada. La population autochtone s'accroît presque deux fois plus rapidement que la population canadienne et selon les prévisions, d'ici 2026, elle devrait avoir augmenté de 47 % par rapport à 2011. En fait, la croissance de la population autochtone devrait compter pour la totalité de la croissance de la population canadienne du principal groupe d'âge actif entre 2011 et 2021.[i]

Grâce à l'expansion de son assise territoriale et de sa base de ressources et à l'augmentation de la population dans les régions riches en ressources, les opportunités pour les Autochtones de retirer des avantages du développement des ressources n'ont jamais été aussi grandes. Cela étant dit, de nombreuses collectivités autochtones font face à des difficultés concernant la participation au développement des ressources dans quatre principaux domaines : la consultation et l'accommodement, l'état de préparation des collectivités et des entreprises, les compétences et les emplois, ainsi que la participation et les partenariats.

Consultation et accommodement

Un manque de certitude entourant les rôles et les responsabilités des participants dans les consultations de la Couronne et la portée de ces consultations demeure. Les groupes

autochtones et les promoteurs demandent des précisions concernant le moment où la Couronne a l'obligation de consulter, la façon dont l'évaluation environnementale et le processus de réglementation sont utilisés comme modes de consultation, ainsi que les raisons pour lesquelles cette approche est nécessaire pour aborder les répercussions potentielles de la conduite de projets de la Couronne sur les droits ancestraux ou issus de traités. Les groupes autochtones ayant des revendications territoriales non réglées craignent davantage qu'appuyer les projets de développement des ressources porte préjudice aux résultats de leurs revendications territoriales. Environ 40 % des grands projets économiques actuellement assujettis à un examen réglementaire sont situés dans des régions qui font l'objet de revendications territoriales non réglées.

Le gouvernement fédéral, en collaboration avec des partenaires clés, a fait d'importants progrès pour assumer ses responsabilités en améliorant la coordination, la pertinence, l'efficacité et l'uniformité des consultations de la Couronne auprès des Autochtones pour les grands projets de ressources.

ÉTAT DE PRÉPARATION DES COLLECTIVITÉS ET DES ENTREPRISES

Le manque d'accès à des capitaux suffisants ainsi que les piètres connaissances en matière de commerce et de finances créent également des obstacles à la participation des Autochtones aux opportunités d'affaires dans le secteur des ressources naturelles. De nombreuses communautés autochtones font également face à des difficultés entourant un manque d'infrastructure matérielle et sociale, particulièrement dans les collectivités éloignées et isolées, qui ne sont pas liées aux corridors de transport et aux réseaux électriques. Les problèmes de logements inadéquats, de surpeuplement, d'approvisionnement en eau potable, de malnutrition, de violence familiale, d'alcoolisme et de toxicomanie, de santé mentale et de suicide nuisent tous fortement à la capacité d'une collectivité de participer au développement économique.

Certains programmes appuient la préparation des entreprises autochtones, notamment : le Programme d'accès au capital, le Programme de développement des entreprises autochtones et des institutions, comme le Conseil de gestion financière des Premières nations. Le Budget 2013 du gouvernement du Canada prévoyait également 155 millions de $ sur 10 ans pour appuyer les investissements dans l'infrastructure des collectivités.

COMPÉTENCES ET EMPLOI

Le faible niveau de formation et le décalage entre les besoins des projets et la base de compétences demeurent des obstacles à la participation des Autochtones. En 2006, les hommes et les femmes des Premières nations qui habitaient sur les réserves avaient un taux de participation sur le marché du travail de seulement 55,7 % et 48,5 % pour cent, respectivement. Dans cette même année, le taux de réussite au niveau secondaire des élèves autochtones de 15 ans ou plus n'était que de 56,4 %, soit 20,6 % moins que le taux de réussite des Canadiens non-autochtones.[ii] Les avancées dans la technologie d'extraction et de traitement ne font qu'accentuer le problème car les emplois associés aux ressources demandent des niveaux de compétences de plus en plus élevés de scolarité et de formation. L'écart important qui existe entre les revenus des travailleurs autochtones et des non-autochtones dans le domaine des ressources naturelles illustre clairement ce fait. Dans le secteur minier, par exemple, les travailleurs autochtones gagnent en moyenne 18 000 $ de moins par année que leurs homologues non-autochtones – une différence que l'on peut attribuer, en grande partie, au fait que les travailleurs autochtones ont des emplois moins qualifiés. Le rôle des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que de l'industrie est important étant donné l'autorité de ces intervenants sur les terres de la Couronne, le développement des ressources naturelles, les échanges et le commerce, l'éducation et la formation.

La Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA) et le Fonds pour les compétences et le partenariat

sont conçus pour favoriser la participation des Autochtones aux programmes de formation. Le Budget fédéral de 2013 octroie également 250 millions de $ à l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones.

PARTICIPATION ET PARTENARIATS

La participation et les partenariats sont essentiels pour que les collectivités estiment les consultations utiles et légitimes, et pour aider les collectivités et le milieu des affaires à se préparer aux projets de développement des ressources naturelles. Les faits suggèrent que des ententes négociées entre les groupes autochtones et l'industrie, comme les ententes sur les impacts et les avantages, sont parfois trop faibles pour appuyer des partenariats, et que cet engagement ne se produit pas suffisamment tôt dans le processus de planification.

En mars 2013, le gouvernement du Canada a nommé Douglas Eyford représentant spécial fédéral concernant l'infrastructure énergétique de la côte Ouest du Canada. Monsieur Eyford cherche actuellement à mobiliser les collectivités autochtones, l'industrie, les gouvernements provinciaux et les administrations locales de la Colombie-Britannique et de l'Alberta pour trouver des moyens d'accroître la participation des Autochtones dans l'infrastructure énergétique de la côte Ouest. Monsieur Eyford remettra un rapport final au Premier ministre le 29 novembre 2013.

La collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux peut contribuer à la création de relations avec les peuples autochtones et permettre de s'assurer que les collectivités sont bien positionnées pour saisir les opportunités qui se présentent à elles dans le secteur des ressources naturelles. Que ce soit de nouvelles ententes de partage des revenus, les démonstrations croissantes d'intérêt pour une plus grande participation des Autochtones, les nombreux exemples de succès d'affaires d'entrepreneurs autochtones, et les résultats prometteurs du Fonds pour les compétences et le partenariat, les collectivités autochtones contribuent de plus en plus aux opportunités du secteur des ressources naturelles. Il sera essentiel de répéter ces succès dans d'autres sphères prometteuses au pays.

Ceci dit, il reste du travail à faire pour surmonter les défis et combler les lacunes afin que les collectivités autochtones deviennent des partenaires engagés et profitent entièrement des emplois, de la croissance et de la prospérité que génère le développement des ressources. Pour ce faire il faut adopter une approche proactive qui cherche à établir des relations et qui contribue à ce que les collectivités qui ont un fort potentiel soient bien positionnées lorsqu'il est temps de jeter les premières pelletées de terre. En renforçant les relations entre les peuples autochtones, l'industrie et les gouvernements, les collectivités autochtones pourront bénéficier des avantages à long terme et diversifiés provenant du développement des ressources.

EXEMPLES DE PRATIQUES CONCERTÉES

Colombie-Britannique : La Colombie-Britannique a commencé à faire un partage des revenus dans les projets de construction ou d'aggrandissement de grosses mines au moyen d'accords de développement économique et communautaire (ADEC) en 2009. Le premier accord de partage des revenus a été établi pour le nouveau projet de mine Afton en 2010. La Colombie-Britannique a été la première province du Canada à s'engager à partager directement les revenus fiscaux de l'exploitation minière avec les Premières nations. La province a conclu des ADEC concernant des projets d'expansion ou de construction de nouvelles mines, y compris certains des plus grands projets de mines dans la province : New Afton, Mt Milligan, Elk Valley Coal, Mt Polley, Highland Valley Copper et Copper Mountain.

Alberta : Un exemple d'entrepreneurship est celui de la première nation de Fort McKay, qui a commencé avec un simple contrat de service avec un producteur de pétrole bitumineux en 1986, pour devenir le plus important partenaire d'affaires autochtone dans les sables bitumineux, avec des revenus de plus de 120 millions de $ en 2008. Les effets de cette croissance sur la collectivité sont clairs. Le revenu moyen per capita dans la collectivité, en 1996, était de 38 % moins élevé que la moyenne albertaine, alors qu'en 2005, elle était de 2000 $ au dessus de cette même moyenne. Le chômage est de moins de 5 % dans la première nation de Fort McKay.

Territoires du Nord-Ouest : Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a dévoilé sa stratégie gouvernementale d'engagement des Autochtones « Respect, Reconnaissance et Responsabilité » en juin 2012. Comme les questions qui touchent aux relations entre la Couronne et les Autochtones sont de plus en plus complexes, le GTNO continue de mettre en place des protocoles d'ententes (PE) de collaboration avec chaque gouvernement autochtone des Territoires du Nord-Ouest (TNO). Le dernier PE, signé avec le gouvernement du territoire Akaitcho le 23 mai 2013, formalise la relation de gouvernement à gouvernement et souligne de nouveau l'importance de la collaboration pour le bénéfice des parties. Dans le cadre de ce PE, deux rencontres formelles de gouvernement à gouvernement seront tenues chaque année. Parmi les thèmes des discussions, on compte le développement économique qui permettra aux citoyens Akaitcho de bénéficier de tous les aspects de l'économie du Nord; de la gestion de l'air, du territoire, de l'eau et de la faune; de l'emploi, du perfectionnement des compétences et de la formation; et de la création de programmes sociaux efficaces, en particulier pour les soins de santé, l'éducation, le soutien aux aînés, le soutien au revenu, les habitations, le service de police et le service de justice. L'objectif souhaité est d'établir des relations de gouvernement à gouvernement avec tous les gouvernements autochtones du TNO afin de mieux synchroniser les services et d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens.

[i] La démographie autochtone – Projections de la population, des ménages et des familles, 2001-2026. AADNC (scénario de la croissance moyenne) et Projections de la population 2005-2056 de Statistique Canada (catalogue no. 91-520SCB)

[ii] p. ex. Conseil national de développement économique des Autochtones (2012) « Augmenter la participation des Autochtones à de grands projets »; Forum des politiques publiques (2012) « Créer des partenariats authentiques »; Conference Board du Canada (2012) «Comprendre la valeur, les défis et les opportunités de l'embauche de travailleurs Métis, Inuits et des Premières nations »; Centre for the Study of Living Standards (2012) «Aboriginal Labour Market Performance in Canada 2007-2011 »

Protection environnementale de classe mondiale

L'exploration, l'extraction et le traitement des ressources perturbent les écosystèmes et ces perturbations doivent être atténuées. De plus, à mesure que s'épuisent les réserves, il y aura des pressions à la hausse pour que les ressources des régions éloignées sensibles sur le plan environnemental soient également exploitées. La collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux est essentielle pour minimiser les répercussions environnementales du développement des ressources tout en maximisant les bénéfices économiques du secteur des ressources naturelles du Canada.

Des efforts soutenus sont faits afin de s'assurer que les richesses naturelles du Canada soient développées de façon responsable pour en maximiser les bénéfices pour le Canada et les Canadiens. Le Canada aide également à stimuler le développement durable et les pratiques environnementales responsables dans les pays où les entreprises canadiennes mènent des activités d'extraction. Le Canada doit absolument promouvoir les efforts qui sont faits dans ces domaines.

Cela comprend la promotion et la mobilisation au Canada et à l'étranger de l'image du Canada en tant que leader mondial du développement des ressources. Nous devons mieux communiquer le régime de protection environnemental de classe mondial du Canada et la volonté du gouvernement canadien d'améliorer et de renforcer ce régime. Le Canada s'est également engagé à réduire d'ici 2020 ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 17 % sous les niveaux d'émissions de 2005, un objectif qui est aligné sur celui des États-Unis. On estime que les mesures prises à ce jours permettront au Canada d'atteindre la moitié de cet objectif.

Le Canada adopte une approche sectorielle pour réduire les émissions de GES dans les principaux secteurs émetteurs. Des règlements sont mis en place pour réduire les émissions provenant des secteurs de l'électricité et du transport – deux des principales sources d'émissions au Canada – et le Canada s'emploie à élaborer des règlements visant d'autres grands secteurs émetteurs, notamment les industries pétrolières et gazières. Déjà, entre 1990 et 2011, le Canada a réduit de 26 % ses émissions par baril de pétrole produit dans les sables bitumineux. Les exigences environnementales portent également sur la qualité de l'eau, la qualité de l'air et la restauration à l'état naturel des terres perturbées. Les sables bitumineux sont maintenant l'objet de surveillance et de rapports de classe mondiale.

La perception du public est influencée de façon négative en raison de la désinformation qui est propagée à propos du dossier environnemental du Canada, des changements qui ont été apportés récemment aux processus d'examen des grands projets de développement des ressources et de la performance environnementale dans les sables bitumineux. Dans ce contexte, les promoteurs pourraient avoir de plus grandes difficultés à obtenir l'acceptation sociale de leurs projets, ce qui peut avoir des répercussions, notamment le développement de l'infrastructure énergétique. L'engagement des intervenants, le dialogue continu avec des partenaires internationaux et les activités de sensibilisation du public comptent parmi les mécanismes pouvant aider à communiquer les faits à propos du développement des ressources naturelles au Canada.

Nous devons en faire plus pour démontrer l'engagement du Canada à l'endroit des normes et du rendement international – avec un processus décisionnel fondé sur des données scientifiques crédibles. Nous devons également continuer à améliorer le rendement du secteur et hausser les mesures de protection de l'environnement aux normes les plus élevées. Dans ce contexte, il est essentiel de s'assurer que la protection de l'environnement suive le rythme de la croissance prévue dans le domaine

de l'exploration et du développement des ressources naturelles. Des mesures proactives pour répondre aux préoccupations sociales et environnementales dès les premières étapes peuvent également contribuer à l'approbation du public et au succès à long terme des projets.

Plusieurs nouvelles mesures ont également été mises en place pour renforcer le régime de sécurité en mer et pour les pipelines, notamment les doubles coques pour les pétroliers, et de meilleurs outils de navigation qui aident les navires à naviguer dans nos eaux. Le gouvernement du Canada a également augmenté le nombre d'inspections des pipelines d'hydrocarbures de 50 % par année, et a doublé le nombre de vérifications annuelles. Les entreprises qui contreviennent aux lois environnementales reçoivent maintenant des amendes nouvellement introduites.

De plus, le gouvernement du Canada a récemment annoncé des mesures pour assurer que le Canada ait un régime de sécurité de classe mondiale en ce qui concerne les pétroliers, notamment un comité d'expert qui se penche sur les mesures d'interventions exigées, le régime de responsabilité et de compensation, l'analyse scientifique des propriétés du bitume dilué et d'autres mesures de prévention (p. ex., gouvernance des ports, aides à la navigation, surveillance et contrôle) et d'intervention (p. ex. système de commandement en cas d'incident). Le comité d'experts, qui a été établi en mars 2013, a commencé ses activités de recherche et de consultation. Il devrait rencontrer les gouvernements provinciaux et territoriaux, les intervenants de l'industrie et les principales organisations autochtones, et consulter les Premières nations qui habitent sur les côtes. Le premier rapport du comité au ministre du Transport, à propos du régime de sécurité au sud du 60e parallèle est attendu pour le mois de novembre 2013. Il sera suivi d'un deuxième rapport au ministre du Transport sur un régime dans l'Arctique et d'un rapport sur le régime national des substances dangereuses et nocives d'ici septembre 2014.

La demande croissante en ressources naturelles et les pressions exercées pour accroître le développement des ressources dans des régions pionnières éloignées et sensibles sur le plan environnemental nous obligent à faire preuve de leadership environnemental soutenu.

La collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, l'industrie, les organisation non gouvernementales et le milieu universitaire est essentielle pour assurer le développement responsable des ressources naturelles du Canada et développer la science nécessaire pour décider intelligemment des politiques et de l'utilisation du territoire. Elle peut créer un environnement de partage des pratiques exemplaires et des leçons tirées des opérations canadiennes menées au pays comme à l'étranger.

Dans l'avenir, il sera nécessaire de communiquer le rôle important du Canada en tant que fournisseur sécuritaire et fiable de ressources naturelles et réitérer l'engagement du Canada envers la protection environnementale, notamment la sécurité en mer et la sécurité des pipelines. Les fausses idées à propos des sables bitumineux et du secteur des ressources dans son ensemble doivent être changées grâce à la communication des faits sur les pratiques d'extraction, de développement et de transport du Canada, qui sont parmi les meilleures au monde.

EXEMPLES DE PRATIQUES CONCERTÉES

Territoires du Nord-Ouest : Dans les cinq dernières années, les rapports d'évaluation des ressources minérales et énergétiques (ERME) et les analyses économiques de RNCan ont donné suffisamment de justifications au gouvernement du Canada pour exclure certaines régions qui ont un potentiel modéré à élevé en minéraux avant l'expansion de la réserve du parc national Nahanni et la création du parc national de Nááts'ihch'oh dans les Territoires du Nord-Ouest. Le processus d'ERME a permis de s'assurer que ces initiatives de parcs n'élimineront pas les futures opportunités d'exploration et de développement de certaines ressources minérales et en particulier des importantes ressources stratégiques de tungstène.

Alberta : En février 2012, le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta ont annoncé le Plan de mise en œuvre conjoint du Canada et de l'Alberta pour la surveillance visant les sables bitumineux. Dans le cadre de ce plan, les intervenants s'engagent dans un plan de surveillance environnemental rigoureux, complet, intégré et transparent pour la région. Ce plan améliore la surveillance de l'eau, de l'air, du territoire et de la biodiversité dans les sables bitumineux au moyen d'échantillons de plus de substances pris sur plus de sites et plus fréquemment. Les données recueillies par ce nouveau système seront faciles d'accès et disponibles en ligne sur le Portail d'information sur la surveillance environnementale des sables bitumineux. Ce portail est une source d'information à fenêtre unique sur les répercussions environnementales de la mise en valeur des sables bitumineux dans la région, et mettra l'accent sur les effets cumulatifs de la mise en valeur des sables bitumineux sur l'air, l'eau, le territoire, les changements climatiques et la biodiversité et la faune. Le portail comporte une carte interactive et un répertoire de données.

Colombie-Britannique / Alberta : FracFocus.ca a été développé par la British Columbia Oil and Gas Commission afin de faciliter la diffusion d'information sur les fluides de fracturation hydraulique dans les gouvernements canadiens. L'adoption de ce site démontre la participation de l'Alberta au New West Partnership. En décembre 2012, l'Energy Resources Conservation Board (ERCB) de l'Alberta, qui est maintenant le Alberta Energy Regulator, a mis à jour ses données sur le forage et la fermeture de puits afin de répondre aux exigences pour de meilleurs rapports sur les fluides utilisés dans les activités de forages hydrauliques. Les albertains ont accès aux données sur les nouveaux puits et les puits qui sont refermés en vertu des nouvelles règles depuis le 1er janvier 2013 sur le site Web FracFocus (www.fracfocus.ca).

Colombie-Britannique : La Colombie-Britannique a présenté un projet de loi en mai 2012 qui permet aux lois et aux règlements de la province de s'appliquer aux grands projets commerciaux et industriels sur les réserves indiennes fédérales. La Loi de mise en oeuvre de la Loi sur le développement industriel et commercial des Premières nations (LDICPN) vise à régulariser le développement sur les réserves indiennes. Avec la LDICPN et la nouvelle législation provinciale, des accords et des règlements seront mis en place pour combler les vides législatifs et appliquer les lois provinciales à des réserves en particulier, tout en créant une plus grande certitude pour les investissements de capitaux et la réglementation gouvernementale. Deux projets ont été présentés à ce jour : la proposition d'une installation de gaz naturel liquéfié (GNL) sur la réserve de la nation Haisla près de Kitimat; et une proposition de développement commercial et résidentiel sur la réserve de la nation Squamish dans les basses-terres continentales.

Géoscience collaborative ouverte

Des connaissances géoscientifiques disponibles et accessibles au public améliorent l'efficacité des travaux d'exploration et encouragent les investissements privés dans le secteur de l'exploration. Une approche ouverte, transparente et collaborative des données géoscientifiques aide l'industrie à gérer les risques associés aux investissements, planifier de manière informée de l'utilisation du territoire, attirer du financement pour des projets et encourager l'innovation.

Une géoscience fiable et accessible peut stimuler les investissements de capitaux nationaux et étrangers en fournissant de l'information sur le potentiel du Canada en matière de ressources naturelles. En fait, il y a une forte corrélation entre l'existence d'une géoscience ouverte et les investissements du secteur privé dans le secteur des ressources naturelles, avec des retours en investissements publics évalués jusqu'à cinq fois les montants en exploration privée. i

De nombreux gouvernements investissent dans les connaissances géoscientifiques afin de stimuler les investissements de l'industrie dans le secteur des ressources naturelles. L'Australie, les États-Unis et les pays scandinaves dépassent notamment le Canada dans leurs efforts pour fournir des données géoscientifiques nécessaires pour encourager les investissements dans l'exploration des ressources. La United States Geological Survey a terminé récemment un programme de cinq ans, 262 millions de $, visant à fournir de l'information géoscientifique sur les ressources minières, et qui a eu pour résultat une augmentation des investissements privés, en particulier en Alaska. Le Offshore Energy Security Program de l'Australie a également investi 75 millions de $ sur cinq ans pour développer des connaissances géoscientifiques publiques qui ont eu pour résultat des engagements de 625 millions de $ dans l'exploration des régions pionnières, et de 1 milliard de $ supplémentaire dans des programmes de travaux secondaires. En novembre 2012, l'Australie a engagé 114 millions de $ supplémentaires de ses futurs budgets pour améliorer les connaissances sur ses ressources terrestres et extracôtières.

Le Canada doit continuer à investir dans la recherche géoscientifique et l'innovation afin de stimuler le développement et de créer un climat favorable à l'investissement, en particulier dans le Nord. Les ressources naturelles sont la principale source de croissance économique dans le Nord, et sont la clé de la prospérité économique et du bien-être des collectivités nordiques du Canada. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux peuvent aider à réduire les risques associés aux investissements dans les activités d'exploration dans les régions vastes et éloignées où les coûts d'exploration sont comparativement élevés. Il est également possible de réduire les risques de dégradation et de bris prématurés des infrastructures en faisant des efforts pour intégrer avec succès les connaissances géoscientifiques sur les conditions physiques actuelles et futures du Nord. Pour construire l'infrastructure et obtenir une bonne performance environnementale au moyen d'études préliminaires, de surveillance et de planification informée de l'utilisation du territoire, il faut que tous les intervenants collaborent dans le cadre de mesures stratégiques qui ciblent des régions ayant un potentiel en ressources. Une géoscience collaborative ouverte peut également aider à améliorer la compréhension du cycle et des processus du transport de contaminants des sables bitumineux dans l'environnement. Elle peut permettre également de comprendre la géochimie de base et les processus géochimiques associés aux domaines prioritaires du développement des minéraux.

La responsabilité de fournir une information géoscientifique publique est partagée par les commissions géologiques fédérale, provinciales et territoriales selon les termes de l'Accord

géoscientifique intergouvernemental signé par les ministres en 1996 et renouvelé récemment lors de la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines de 2012. Le programme Géocartographie de l'énergie et des minéraux (GEM) de Ressources naturelles Canada est mis en oeuvre conformément à l'Accord. De plus, les projets qui relèvent de GEM ont été planifiés et exécutés en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le programme fournit les données géoscientifiques nécessaires pour guider les décisions d'investissement des entreprises d'exploration du secteur privé ainsi que pour éclairer les décisions du gouvernement concernant les utilisations du territoire. GEM met l'accent sur la caractérisation du contexte géologique régional qui donne des cadres pour déterminer si les formations géologiques ont une probabilité de potentiel élevé ou faible en ressources. Les données du gouvernement fédéral produites grâce à GEM sont rendues disponibles en ligne sous forme numérique au moyen des normes développées par le programme GéoConnexions.

Il y a plusieurs autres programmes géoscientifiques pour appuyer le développement des ressources naturelles au Canada. Par exemple, l'Initiative géoscientifique ciblée est conçue pour développer une meilleure compréhension de l'ensemble des systèmes minéraux et fournir à l'industrie des méthodes innovatrices d'exploration en profondeur. Par conséquent, elle permet de maximiser le rendement dans les camps miniers existants et d'améliorer l'efficacité de l'exploration dans les nouveaux secteurs ayant un potentiel minier. Le programme des Géosciences pour des nouvelles sources d'énergie (GNSE) développe des connaissances scientifiques et techniques qui réduisent les risques liés à l'exploration des hydrocarbures contenus dans les schistes et dans les bassins des régions pionnières du Nord. Le GNSE a lancé avec succès les efforts de collaboration avec les agences d'évaluation des ressources fédérales, provinciales et territoriales pour élaborer de nouvelles méthodologies exemplaires partagées afin de mieux évaluer le potentiel en ressources pétrolières et gazières que contiennent les dépôts de schistes. L'industrie bénéficiera d'une meilleure identification des facteurs géologiques qui contrôlent les gisements au potentiel élevé pour mieux déterminer les endroits probables où investir et explorer. Cette information peut également servir à prendre les décisions concernant les futurs besoins en infrastructures et la gestion du territoire pour protéger les eaux souterraines et les écosystèmes.

À l'avenir, il sera essentiel d'améliorer la collaboration existante en matière de données géoscientifiques ouvertes entre les différents niveaux de gouvernement afin de soutenir le secteur des ressources naturelles. Le renouvellement de l'Accord géoscientifique intergouvernemental est une preuve de l'engagement des agences géoscientifique du Canada à travailler collectivement à l'amélioration des principales connaissances géoscientifiques disponibles au public canadien.

EXEMPLE DE PRATIQUES CONCERTÉES

Nouvelle-Écosse : En 2008, la Nouvelle-Écosse a investi 15 millions de $ pour développer une norme industrielle d'évaluation des ressources potentielles en hydrocarbures extracôtiers dans le but de relancer les activités d'exploration pétrolière. Du nom de Play Fairway Analysis (PFA), le projet a été conçu en tant que collaboration entre de nombreux partenaires pour intégrer des pratiques et de l'expertise industrielles de pointe dans les connaissances et les données géoscientifiques régionales. La Commission géologique du Canada, qui fait partie de Ressources naturelles Canada, a été invitée à participer à ce projet en raison de sa longue expérience de travail dans les domaines de la géologie extracôtière et des ressources pétrolières. Parmi les autres participants, on retrouve le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, les universités locales et de nombreux consultants canadiens et internationaux. Jusqu'à présent, le PFA a suscité des engagements de 2 milliards de $ de la part de l'industrie pour des projets extracôtiers en Nouvelle-Écosse.

[i] Il est très difficile d'attribuer la découverte d'une ressource à un programme géoscientifique en particulier étant donné les délais, le nombre d'intervenants, et l'étendue des informations utilisées par l'industrie dans les décisions d'investissements tout au long du processus d'exploration. Dans une étude préparée pour RNCan, Robert Boulton (1999) a conclu que pour chaque dollar investi dans la géoscience, on comptait 5 $ d'investissement privé dans l'exploration minière et 125 $ en découvertes de ressources minérales sur les sites. De son côté, Bernknopf et. al. (2007), a conclu que pour chaque dollar investi dans la géoscience, on observait des retombées de 8 $ en investissement privé dans l'exploration minière.

Innovation ciblée

L'innovation est au cœur des perspectives de croissance et de prospérité du Canada dans le secteur des ressources naturelles. Elle est essentielle à l'augmentation de la productivité, à la saisie de nouveaux marchés, à l'amélioration de la compétitivité économique et à l'amélioration de la performance environnementale de l'industrie.

L'innovation dans le secteur des ressources naturelles est essentielle à la prospérité économique et à la croissance économique future du Canada. L'innovation dans ce secteur permet d'améliorer significativement les processus comme, par exemple, avec les technologies d'extractions et de nouvelles machineries, qui permettent en retour de découvrir et d'exploiter de nouvelles ressources.[i] L'innovation élargit le spectre des opportunités offertes au Canada, grâce à ses ressources naturelles, en fournissant les outils qui permettent de faire le lien entre plusieurs défis disparates. Par exemple, les technologies avancées d'exploration minière en profondeur peuvent permettre de découvrir de nouveaux gisements dans les camps miniers existants, ce qui réduit la nécessité de construire de nouvelles infrastructures de transport et permet de faire des investissements plus ciblés. L'innovation peut également contribuer à la compréhension exacte des processus et des répercussions sur la masse terrestre des dangers naturels provoqués par les changements environnementaux, permettre l'élaboration de codes et de normes appropriés pour construire des infrastructures robustes et durables, et protéger les investissements tout en réduisant les coûts de restauration induits par les événements naturels ou par l'activité humaine. De plus, des évaluations à la fine pointe de la géochimie de base et des processus géochimiques, dans le domaine du développement des ressources, peuvent permettre l'avancement de protocoles d'atténuation et de restauration efficients et efficaces de la gestion globale du cycle de vie des projets.

Une étude récente a déterminé que « le rendement global de l'innovation dans le secteur des ressources naturelles canadien est bon et s'est amélioré dans les dernières années. Cependant, il y a toujours de la place pour l'amélioration, en particulier sur les plans de l'intensité de la R-D et des compétences des effectifs. »[ii] Les obstacles à l'innovation au sein des entreprises canadiennes du domaine de l'énergie et des mines sont semblables à ceux des autres industries, notamment le manque d'accès aux capitaux, aux marchés nationaux et internationaux et aux effectifs spécialisés, ainsi que le manque de coordination entre les gouvernements et les intervenants.

Les secteurs privé et public doivent se pencher sur ces défis. L'innovation doit être alimentée par un climat d'affaires favorable et doit progresser grâce à des stratégies délibérées couvrant tout le cycle de l'innovation. Les gouvernements peuvent créer un climat d'investissement qui stimule l'innovation et introduire des mesures ciblées qui encouragent le déploiement global des technologies innovatrices et plus efficaces. Les gouvernements peuvent utiliser un éventail d'instruments, tout au long du cycle de l'innovation. Ceux-ci comprennent des leviers non financiers comme les normes, les règlements, les marchés publics, l'information et la sensibilisation. Ils comprennent également des investissements directs au moyen de

financement à court terme (p. ex. écoÉNERGIE innovation) et des mesures indirectes comme le Programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. Les gouvernements peuvent également utiliser des organismes indépendants pour soutenir le travail du secteur privé dans ce domaine. Dans son Plan d'action économique 2013, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 325 millions de $ en huit ans à Technologies du développement durable Canada pour continuer à soutenir le développement et la démonstration de nouvelles technologies propres qui améliorent l'efficacité des entreprises et contribuent au développement économique durable. À ce jour, la fondation a soutenu plus de 210 entreprises à la grandeur du Canada dans l'élaboration de technologies qui offrent des avantages très diversifiés, comme la réduction de l'utilisation de l'eau dans la mise en valeur des sables bitumineux et la réduction des émissions provenant du gaz naturel.

L'industrie fait des efforts importants pour réduire les impacts du développement des ressources sur l'environnement en investissant dans de nouvelles technologies, et, via la recherche et au développement collaboratifs. Lancée en 2012, la Canada's Oil Sands Innovation Alliance (COSIA), une alliance de producteurs des sables bitumineux, travaille en collaboration et partage des travaux de recherche afin de faire avancer collectivement la performance environnementale dans le domaine des résidus, de l'eau, du territoire et des émissions de gaz à effet de serre.

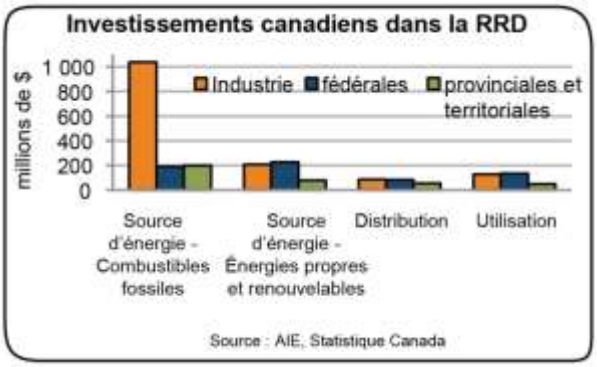

Le Canada est également un leader dans le développement de technologies d'énergie propres, créant ainsi des opportunités sur le marché mondial pour ce nouveau secteur industriel, tout en aidant les entreprises canadiennes des mines et de l'énergie à régler certains des problèmes environnementaux auxquels ils sont confrontés.

Dans le secteur minier, le Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM) est un réseau d'intervenants de l'industrie, du milieu universitaire et de décideurs du gouvernement dont l'objectif est d'améliorer la compétitivité d'une industrie minière canadienne responsable en rehaussant l'excellence dans la recherche minière à la grandeur du Canada. En mai 2013, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 5,1 millions de $ sur cinq ans par l'entremise du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) en soutien au projet Empreintes du CCIM. Les partenaires industriels ont également investi 6,7 millions de $ en contributions monétaires, en plus de leurs contributions en nature, sur cinq ans par l'entremise du CCIM. Le projet « Empreintes » est une initiative de recherche pancanadienne qui réunit 24 grandes entreprises minières et 17 universités de partout au Canada, afin d'élaborer des outils plus efficaces qui permettront de découvrir des gisements de minerai en profondeur ou en territoire éloigné en suivant les « empreintes », ou les éléments traces de ces minerais.

Lors de la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines de 2012, les ministres ont approuvé un plan d'action qui stimule l'innovation dans le secteur minier canadien en réduisant les obstacles associés au processus décisionnel réglementaire qui retarde l'adoption de technologies minières vertes. De plus, un groupe de travail intergouvernemental a été créé afin de s'assurer que la mise en application des nouvelles technologies ne sera pas retardée.

Des partenariats entre divers paliers de gouvernements, le secteur privé et les universités, peuvent aider à faire avancer le développement, la démonstration et la commercialisation de technologies canadiennes. Des efforts concertés et ciblés

entre les intervenants peuvent faire avancer encore plus l'avantage compétitif à long terme du Canada à travers des investissements dans des technologies efficientes et des produits qui sont en émergence.

EXEMPLES DE PRATIQUES INNOVATRICES

L'Initiative mines vertes (IMV) du gouvernement du Canada appuie les efforts de l'industrie pour améliorer les façons de protéger et de restaurer l'environnement, et pour développer de nouvelles alternatives plus efficaces que la technologie existante pour l'extraction du minerai, le traitement de celui-ci et la restauration de sites miniers. Le Conseil canadien de l'innovation minière est un fervent supporteur de l'IMV et est co-président du Comité aviseur qui oriente l'évolution de l'initiative. Le succès de cette initiative est démontré avec le développement et la mise à l'essai des premiers véhicules hybrides au monde destinés aux mines souterraines (maintenant proche de la commercialisation), le développement d'un processus breveté servant à récupérer l'or sans utiliser de cyanicide, et des systèmes de ventilation automatisés éconergétiques pour les mines souterraines.

Le Dialogue États-Unis-Canada sur l'énergie propre (DEP) a été lancé en 2009 par le premier ministre Harper et le président Obama dans le but de renforcer la collaboration bilatérale sur les technologies d'énergie propre et de chercher des solutions de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin d'accélérer la transition vers des économies à faible émissions de carbone. Le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les territoires en parallèle de son engagement avec les États-Unis dans le DEP. Par exemple, les diverses administrations au Canada collaborent pour relever le défi d'intégrer la production renouvelable d'électricité tout en maintenant la fiabilité de l'approvisionnement. Dans le cadre de cet effort, le Canada mène l'analyse d'une étude de cas sur l'utilisation de la force hydraulique pour contrebalancer la production intermittente d'électricité renouvelable, en mettant un accent particulier sur les situations interrégionales et internationales. Cette étude devrait démontrer comment les réservoirs peuvent effectivement agir comme de grands mécanismes de stockage qui permettent de contrebalancer de façon fiable dans le système une plus grande quantité d'électricité intermittente (p. ex. parcs éoliens ou installations solaires). Cette étude est menée dans le cade du DEP avec la participation du gouvernement provincial. Elle contribuera à augmenter l'importance de l'hydroélectricité au Canada pour intégrer l'énergie renouvelable à travers les frontières.

Alberta : Le protocole d'entente (PE) entre le gouvernement du Canada (RNCan) et le gouvernement de l'Alberta s'appuie sur une histoire de collaboration en recherche sur le pétrole lourd dans les sables bitumineux et sur les travaux du Centre national des technologies de valorisation, créé en mai 1995. Il s'agit d'un programme de recherche cogéré par les gouvernements du Canada et de l'Alberta. Ce PE permet de créer un noyau d'expertise qui stimule la collaboration sur l'utilisation durable des ressources issues des sables bitumineux, à laquelle l'industrie, le milieu universitaire et d'autres organisations de recherche sont encouragées à participer. Les travaux de recherche sont dirigés par CanmetÉNERGIE-Devon et Alberta Innovates Corporations et visent à aider l'industrie à faire preuve d'excellence en innovation et en développement responsable des sables bitumineux.

[i] Par exemple, en Amérique du Nord, l'innovation technologique permet d'accéder à de vastes ressources gazières et pétrolières issues de schistes non conventionnels. Les réserves qu'il est techniquement possible de récupérer sont estimées en billions de pieds cubes de gaz de schistes et en milliards de barils de pétrole de schiste. D'ici 2020, les États-Unis pourraient produire jusqu'à trois millions de barils de pétrole de schiste par jour. Aux États-Unis, la croissance de la production de gaz naturel est en voie de dépasser la demande, grâce au développement relié au gaz de schiste, et les États-Unis pourraient devenir un exportateur net de gaz naturel d'ici 2020.

[ii] Andrew Sharpe and Blair Long (2012) « Innovation in Canadian Natural Resource Industries: A Systems-Based Analysis of Performance, Policy and Emerging Challenges" Centre for the Study of Living Standards.

Efficacité énergétique accrue

L'amélioration de l'efficacité énergétique peut contribuer à la compétitivité économique du Canada tout en réduisant l'empreinte écologique du secteur des ressources naturelles. L'efficacité énergétique aide les contribuables à économiser de l'argent, rend nos industries plus concurrentielles, libère de l'énergie pour fin d'exportation et réduit les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants.

Lors de la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines 2012, les ministres ont convenu que l'efficacité énergétique est une solution à faible coût pouvant aider les Canadiens à sauver de l'argent, augmenter leur productivité et leur compétitivité, et contribuer à la sécurité énergétique. Pour saisir le plein potentiel de l'efficacité énergétique non exploitée, il faut que la collaboration et la participation de tous les paliers de gouvernement agissent en tant que leviers.

Dans ses Perspectives énergétiques mondiales de 2012, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a signalé que malgré les efforts actuels, il demeure un important potentiel d'efficacité énergétique inexploité. De plus, l'AIE évalue que 18 billions de $ en croissance économique mondiale et économies en carburant sont atteignables à partir de seulement 12 billions de $ en investissements dans des technologies en efficacité énergétiques existantes.

En 2010, les Canadiens ont dépensé environ 163 milliards de $ en énergie pour chauffer leurs maisons et leurs bureaux et faire fonctionner leurs appareils électroménagers, leurs véhicules, leurs entreprises et leurs usines. C'est l'équivalent de 11 % du PIB. Mais les Canadiens auraient dépensés 32 milliards de $ de plus en énergie sans les impacts positifs que les améliorations ont apportés depuis 1990.

Les répercussions combinées du climat extrême, de la géographie, de la faible population et du secteur industriel énergivore du Canada rendent une utilisation plus efficace de l'énergie plus difficile à atteindre que dans d'autres pays. Néanmoins, les efforts du Canada pour améliorer l'efficacité énergétique sont largement reconnus. À l'échelle nationale, le Canada a amélioré de 25 % son efficacité énergétique entre 1990 et 2010. En 2010, les émissions de gaz à effet de serre étaient de 93 mégatonnes moins élevées qu'elles ne l'auraient été sans les avancements réalisés en matière d'efficacité énergétique.

En 2011, l'AIE a évalué que parmi 16 pays, le Canada n'était devancé que par l'Allemagne en ce qui avait trait à son rythme de progression en matière d'efficacité énergétique. L'AIE place également le Canada au cinquième rang de 28 pays pour l'ampleur de sa mise en oeuvre d'un vaste éventail de recommandations stratégiques en matière de politiques sur l'efficacité énergétique.

L'efficacité énergétique permet de faire plus que de sauver de l'énergie et des émissions. Des investissements dans l'efficacité énergétique stimulent l'économie du pays tout en permettant aux Canadiens d'économiser de l'argent. L'efficacité énergétique résulte en des gains nets en matière d'emplois et de recettes du gouvernement, et ces gains peuvent être investis ailleurs dans l'économie. Elle est également la source d'innovation technologique et crée de nouveaux secteurs de service dans l'économie.

La collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique a, à ce jour, considérablement amélioré la compétitivité canadienne dans l'économie mondiale et a permis de diminuer les coûts énergétiques. Notamment, si les mesures fédérales, provinciales et territoriales actuelles se poursuivent jusqu'en 2020, les Canadiens pourraient économiser plus de 2 milliards de $ en coûts d'énergie en 2020, ou plus de 12 milliards de $ de 2012 à 2020.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont fait beaucoup de progrès en matière de collaboration et de partage des pratiques exemplaires en efficacité énergétique. Les gouvernements peuvent utiliser une vaste gamme d'outils de politiques pour tirer le meilleur parti possible du potentiel inexploité en efficacité énergétique au Canada, tels que des normes et des exigences en matière d'étiquetage par le biais de règlements; des incitations financières pour encourager l'adoption des technologies et pratiques en efficacité énergétique; de la diffusion d'information auprès des consommateurs; ainsi que des améliorations et des innovations technologiques. Les partenariats entre différents paliers de gouvernement et le secteur privé continueront de jouer un rôle critique qui aidera le Canada à tirer le meilleur parti possible de son potentiel inexploité en efficacité énergétique.

EXEMPLES DE PRATIQUES CONCERTÉES

En 2011, les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ont adopté le nouveau Code national de l'énergie pour les bâtiments, qui représente une amélioration de 25 % par rapport à sa version précédente, le Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments de 1997. Puisque les codes du bâtiment relèvent des compétences provinciales et territoriales, une collaboration étroite a émergé entre 12 de ces gouvernements qui sont en train d'adopter ou d'adapter le Code de 2011 ou son équivalent. Par conséquent, tous les nouveaux bâtiments dans ces provinces et territoires seront tenus d'atteindre les normes de performance énergétique les plus strictes en Amérique du Nord. Les bâtiments construits en fonction du Code de 2011 dans les provinces qui l'auront adopté sont prévus faire économiser 350 millions de $ par année en coûts énergétiques à partir de 2020. La collaboration est déjà établie en ce qui concerne les prochaines améliorations du Code.

En septembre 2012, RNCan a lancé une version canadienne du *United States Environmental Protection Agency's SmartWay Transport Partnership*. Ce partenariat encourage les expéditeurs de marchandises à faire la promotion de l'efficacité énergétique parmi leurs transporteurs en offrant un système normalisé de mesures et de références qui permet aux transporteurs de suivre leur consommation d'essence et d'améliorer leur consommation annuelle. Unissant leurs efforts, RNCan et les ministères provinciaux des transports, de l'énergie et de l'environnement font la promotion du SmartWay Transport Partnership afin de mettre en contact des expéditeurs de marchandises avec des transporteurs écoénergétiques de leur province. Les flottes de véhicules participantes au Canada pourraient économiser environ 2000 à 3000 litres d'essence par camion par année, ce qui entrainerait des économies globales de 60 millions de litres de diésel d'ici 2020. L'économie de carburant améliore la productivité et aide les expéditeurs de marchandises canadiens en réduisant leurs coûts d'opération globaux de 7 pour cent en moyenne pour les flottes participantes.

Connaissances approfondies en matière de ressources

La disponibilité de données et d'information de haute qualité en matière de ressources est essentielle pour gérer efficacement les ressources canadiennes. Des informations bien fondées aident à tirer le maximum de l'avantage issu des ressources énergétiques canadiennes en permettant aux gouvernements de prendre des décisions importantes et bien fondées en matière de politiques et de réglementation, en contribuant aux décisions d'investissement du secteur privé, et en fournissant des informations sur le paysage des ressources naturelles canadien et son importance pour le public en général.

Le Canada produit une grande variété de données et de produits d'information liés au secteur des ressources naturelles, incluant des données primaires, des rapports analytiques et

des produits de sensibilisation. Cette information est produite par différents paliers de gouvernements, des autorités réglementaires, des associations de l'industrie, des groupes de réflexion et des organisations non gouvernementales. Le gouvernement du Canada contribue également aux publications sur les ressources naturelles produites par des organisations internationales. Ces données et produits d'information peuvent servir à informer les décideurs des secteurs public et privé sur l'état actuel de la richesse en ressources naturelles que possède le Canada et sur les conditions du marché. Elle sert également au dialogue public en aidant les Canadiens à faire des choix informés, tel que sur l'amélioration de leur utilisation efficiente d'énergie.

En collaboration avec les provinces et les territoires, le gouvernement du Canada mène des enquêtes auprès d'établissements canadiens qui oeuvrent dans le domaine des ressources naturelles pour obtenir des données sur les statistiques principales ainsi que sur la valeur et le volume de la production canadienne de ressources naturelles. Le Canada fournit des trousses d'outils et des bulletins d'information sur une vaste gamme de questions liées aux ressources naturelles, y compris des publications telles que bulletins sur l'exploration minérale et la mise en valeur des gisements minéraux, la production et le commerce, le rapport Info-Carburant et le rapport au Parlement en vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique.*

Bien que la majeure partie de l'information au Canada concernant les ressources naturelles soit de haute qualité, certains défis persistent. En particulier, la comparabilité et la conformité des données sont un enjeu en raison de leurs différentes provenances, et il existe des lacunes dans les données existantes.

Les responsables fédéraux, provinciaux et territoriaux en collaboré pour effectuer un premier relevé pancanadien de l'information et des données existantes sur l'énergie, dans leur administration respective à travers le Canada, afin de mieux comprendre les lacunes et les déficiences, ainsi que les forces des systèmes actuels d'information.

Le relevé des données et de l'information énergétique confirme qu'il y a une grande quantité d'information énergétique à la grandeur du Canada, incluant certains chevauchements dans les documents publiés par certains gouvernements. Le relevé a mis en relief l'importance de la collaboration, étant donné que les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que les organismes de réglementation responsables de surveiller les marchés de l'énergie au Canada ont chacun leurs propres besoins et leurs propres procédures de conservation des données.

Une collaboration soutenue peut contribuer à une approche cohérente et sans dédoublement de la récolte et de la diffusion de l'information associée aux ressources naturelles. Une telle collaboration pourrait également renforcer les activités de sensibilisation, autant au pays qu'à l'étranger, en lien avec le paysage canadien des ressources naturelles et les pratiques de leur mise en valeur, ainsi que l'utilisation de l'énergie et d'où elle provient.

Bien que le Canada ait fait des progrès considérables en matière de connaissances sur les ressources naturelles, des opportunités sont toujours présentes pour bonifier l'information dont bénéficient les décideurs. À l'avenir, les gouvernements pourraient vouloir déterminer et considérer leurs options pour combler les lacunes et les déficiences, réviser leurs outils de collecte de données et améliorer leur méthode de diffusion de l'information énergétique au Canada.

EXEMPLE DE PRATIQUES CONCERTÉES

La collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux a permis de concevoir et de lancer un site Web mobile sur l'information énergétique afin de rehausser la sensibilisation au sujet de l'énergie et de contribuer à éviter les incohérences dans l'information énergétique du Canada. Energyinfo.ca est un guichet unique facile à utiliser pour les Canadiens qui veulent obtenir de l'information essentielle et factuelle sur l'énergie. La structure du site a été conçue conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le but de fournir de l'information exacte sur l'énergie, en se basant principalement sur des données de Statistique Canada et de l'Agence internationale de l'énergie. Le gouvernement fédéral et les Territoires du Nord-Ouest collaborent pour lancer officiellement le site durant la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines (CMEM) de 2013. Dans l'avenir, Energyinfo.ca sera associé à toute présence de la CMEM disponible sur le Web.

Issu de la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le Rapport sur la performance du secteur minier est produit par ces derniers en consultation avec un comité aviseur externe formé de représentants de l'industrie, des universités, et d'organisations autochtones et non gouvernementales. Publié sur une base triennale lors de la CMEM, le Rapport fournit de l'information sur la performance économique, sociale et environnementale du secteur.

Conclusion

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux jouent un rôle clé en veillant à ce que le Canada soit bien positionné pour saisir les opportunités offertes par son abondante richesse en ressources naturelles. Une collaboration continue pour relever les défis communs, au moyen d'actions précises de la part des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à travers le Canada et notamment dans le cadre de la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines, est essentielle pour tirer le meilleur parti du potentiel qu'offrent les ressources naturelles au Canada. Ces opportunités sous-entendent qu'une utilisation plus efficace des groupes de travail intergouvernementaux dans le cadre de la CMEM doit être faite afin de partager l'information et d'améliorer les efforts de collaboration.